COMMUNE DE CHOOZ

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

MAPA/09/2010

Marché à procédure adaptée :
« Achat d'un tracteur»

Article 1 : Identifiant :

Mairie de CHOOZ – 1, place de l'Eglise - 08600 CHOOZ.

☎ : 03.24.42.09.69 🖷 : 03.24.42.31.57 Mail : mairie@chooz.com

Article 2 : Identité de la Personne responsable du marché :

Madame Michèle MARQUET, Maire de la Commune de CHOOZ

Article 3 : Objet du marché :

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un tracteur.

La présente consultation n'est pas allotie.

Pour ce marché, des variantes ou options peuvent être proposées avec réponse obligatoire sur la solution de base.

Article 4 : Procédure de marché :

Le présent marché est passé selon la procédure de marché adapté conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Article 5 : Pièces constitutives du marché :

- Acte d'engagement daté et signé.
- Bordereau de prix.
- Le présent C.C.A.P.
- C.C.A.G. applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (décret n°77.699 du 27 mai 1977 modifié).

Article 6 : Consistance de la prestation :

Un tracteur cabine.

a) Dimensions et poids :

A définir en fonction du matériel proposé

b) Moteur :

Direction : hydrostatique
Puissance à définir en fonction du matériel proposé

c) Pneumatiques :

Standard.

d) Autres caractéristiques techniques :

- Hauteur minimum de levée : 2.20m
- Nombre de cylindre : 4
- Pris de force
- Force de levage : minimum 1 tonne
- Carte grise
- Crochet de remorquage : fourniture et pose d'un crochet de remorquage mixte (boule, anneau) d'une résistance mécanique compatible au PTRA du châssis.

Option :

Benne pour levage avant
Transpalette fourches pour levage avant

Permis de conduire : Compatible permis B

Article 7 : Démonstration :

Après remise de son offre, le candidat sera contacté par les services de la Mairie afin de convenir d'un rendez vous. Une démonstration du véhicule proposé dans l'offre sera faite.

Article 8 : Modalités et lieux de livraison :

Franco de port.
Délai de livraison : < à 2 mois après notification du marché.

Les certificats et les plaques d'immatriculation, ainsi que le manuel d'entretien seront remis à la livraison.

Article 9 : Garantie

> à 2 ans pièces et main d'œuvre de l'ensemble de la fourniture après immatriculation du véhicule.

Article10 : Contrôle de la livraison :

Les opérations de vérification qualitative et quantitative seront assurées par la personne chargée de réceptionner la fourniture dans un délai de 10 jours.

Si la livraison n'est pas conforme, la Mairie de CHOOZ se réserve le droit de mettre le titulaire du marché en demeure de remplacer les fournitures par d'autres répondant aux normes du cahier des charges.

Article 11 : Prix :

Le prix visé comprend tous les droits, impôts et taxes légalement applicables au taux en vigueur au jour de leur exigibilité.

Les prix sont réputés :
- établis aux conditions économiques existantes à la date de remise des offres,
- Fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché.
- L'offre devra indiquer le prix unitaire HT et TTC avec la remise consentie.

Article 12 : Conditions de paiement :

Règlement par mandat administratif sur présentation de facture dans les 30 jours à compter de la réception de la facture conforme.

Présentation des demandes de paiements :

Le paiement s'effectuera suivants les règles de la comptabilité publique :

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :
- nom et adresse du créancier,
- numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement.

- le numéro du marché
- le montant HT
- le taux et montant de la TVA
- le montant total des prestations livrées ou exécutées
- la date de facturation

Article 13 : Contenu des offres :

Le présent CCAP est remis gratuitement à chaque candidat.

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être en français ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité étrangère.

Le candidat est informé que l'administration conclura le marché sur l'unité monétaire de l'Euro.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre le montant TTC de la prestation concernée.

Article 14 : Conditions d'envoi et remise des offres :

L'offre devra porter les mentions suivantes :

Objet du marché - Identité du candidat.
Avec la mention « ne pas ouvrir » Marché à procédure adaptée « Achat d'un tracteur»

Article 15 : Documents et Justificatifs à fournir :

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :
- L'acte d'engagement complété
- Le présent CCAP signé sans modification
- Documentation technique complète du véhicule
- Bordereau de prix
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant de la régularité de leur situation au regard de leurs obligations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats (imprimé DC7)
- Références récentes dans le domaine, qualifications professionnelles et moyens de l'entreprise.

Article 16 : Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 17 : Exécution du marché :

Le marché entrera en vigueur à sa date de notification au titulaire.

Article 18 : Jugement des offres et modalités d'attribution :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du code des marchés publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante. L'offre sera notée sur 100.

- Valeur technique 40
- Prix 30
- Service après vente 20
- Date et délai d'exécution 10

Article 19 : Date limite de réception des offres :

La date limite de réception des offres est fixée au **jeudi 23 septembre 2010 à 17h00** terme de rigueur.

Les offres parvenues ou remises postérieurement à l'expiration du délai indiqué ci-dessus ne seront pas admises.

Article 20 : Résiliation du marché par la Personne publique :

La personne publique peut à tout moment, qu'il y ait ou non faute du soumissionnaire, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché.

Pour cela, il devra en informer le titulaire par lettre recommandée avec accusée réception postale. Cette rupture n'ouvre pas droit à dédommagement.

Article 21 : Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront s'adresser à Monsieur Lino PAGANELLI, Secrétaire Général, au 03.24.42.09.69

Fait à ....., le	Fait à CHOOZ, le 23/09/10.....
Le soumissionnaire, M.....	Le Maire de CHOOZ, Madame Michèle MARQUET

<u>Objet du marché</u> : Achat d'un tracteur

PROPOSITION DE PRIX DETAILLEE :

Nom et qualité de l'entreprise : .....

Adresse Professionnelle : .....
.....
Téléphone : .....

QUANTITE DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL HT	TAUX DE LA TVA	TOTAL TTC
			TOTAL GENERAL TTC :	

Montant TTC arrêté en lettres à :.....
.....
.....

A ....., le .....

Signature